



## Travail de nuit et réunion CSE le matin

Par **Brook 18**, le **17/12/2020** à **19:10**

Bonjour

Conducteur Routier travaillant principalement de nuit avec des horaires atypiques et irréguliers je suis élu au CSE et il vient de se poser un cas sur une réunion CSE à 09h00 un vendredi matin

Expliquant le mercredi à 17h00, qu'avec ma tournée du jeudi 16h00 je finirais le vendredi matin à 02h00, je n'aurais pas eu mon repos journalier (même le réduit légal de 09h00) je ne pouvait pas travailler le jeudi à 16h00

La décision de la date et de l'heure étant du fait de mon employeur, pour moi je ne doit pas travailler afin d'avoir mon repos avant ma réunion CSE (20 points à l'ordre du jour) et pour moi je ne doit pas avoir de pression et avoir à m'expliquer pour une éventuelle tournée de 7h de temps de service le vendredi de 13h30 à 21h30 (avec mon repos) que je ne pourrais pas assurer si la réunion en visio dure plus de 4h, sachant en plus que je suis à 45mn de mon poste de prise de service

Merci de votre avis sur la responsabilité de l'employeur de tout mettre en oeuvre pour que je puisse assister sereinement à cette réunion.

Cordialement

Brook 18

Par **P.M.**, le **17/12/2020** à **21:00**

Bonjour,

Déjà les temps de trajet et celui pour assister à la réunion du CSE doivent vous être payés au taux habituel de travail de nuit (indemnité de panier comprise) avec éventuellement la majoration pour heures supplémentaires...

C'est à l'employeur d'organiser votre planning pour que le repos quotidien soit respecté...

Par **Sylvie22\***, le **17/02/2022** à **11:43**

Bonjour

Je suis en cdi de nuit 21h/7h

Nos réunions cse ont lieux généralement le mardi 14h

Je fini donc à 7h du matin le mardi pour reprendre le mercredi 21h

Mais entre 2 , il y a cse 14h

Comment doit on faire svp ?

Cordialement